

INFORMATIONS COVID-19

Lettre info COVID-19 - n°67 - 28 mai 2021 - Semaine 21



Mot du préfet

Dès lundi 31 mai, l'ouverture de la vaccination à toutes les personnes majeures, sans condition, va permettre à la campagne de vaccination de franchir un nouveau palier. Les réservations sont d'ores et déjà ouvertes sur les plateformes de rendez-vous et des créneaux sont encore disponibles dans le département. Ce week-end, 17 centres sont ouverts et la mobilisation de toutes celles et ceux chargés d'accueillir les volontaires au vaccin ne faiblit pas.

Néanmoins, même si la vaccination demeure incontournable pour sortir de cette crise, les gestes barrières ne doivent pas être oubliés, ils sont toujours aussi essentiels pour se protéger et protéger les autres. De même, le recours au dépistage dès le moindre symptôme ou avant de se rendre à une grande réunion de famille, mariage ou autres, doit être systématique pour casser les chaînes de transmission quand bien même on est vacciné. C'est un réflexe qui devra perdurer aussi longtemps que nécessaire, tout comme s'imposer un isolement strict de 10 jours lorsqu'on est atteint du virus ou de 7 jours si l'on est cas contact.

Le pass sanitaire qui sera mis en place dès le 9 juin pour participer aux grands événements culturels et sportifs relève du même esprit de responsabilité et de prudence. Le virus est toujours présent, ne l'oublions pas.

Evence Richard, préfet du Var

POINT ÉPIDÉMIOLOGIQUE



INDICATEURS DE SUIVI ÉPIDÉMIOLOGIQUE POUR LE VAR AU 28 MAI 2021

	S14 05/04 11/04	S15 12/04 16/04	S16 19/04 25/04	S17 26/04 02/05	\$18 03/05 10/05	S19 10/05 16/05	\$20 17/05 23/05	S21 24/05
Nombre de tests réalisés	44325	39589	35703	34290	38001	34425	35235	ND
Nombre de tests positifs	3875	3601	3130	2104	1511	855	638	ND
Taux de positivité	8,70 %	9,10 %	8,80 %	6,10 %	4,00 %	3,00 %	1,80 %	1,80 %
Taux d'incidence (pour 100 000 hab)	361	335	291	196	142	96	59	ND

ND: données non consolidées

⇒ INDICATEURS SANITAIRES

- Nb de décès en établissement de santé : 1458
- File active des patients hospitalisés en unité conventionnelle : 62
- File active des patients hospitalisés en réanimation :48
- ⇒ CLUSTERS Le nombre cumulé de clusters signalés : 792 dont 25 en cours d'investigation.



Retrouvez le point de situation quotidien l'ARS pour la région PACA sur : https://www.paca.ars.sante.fr/liste-communiques-presse#

VACCINATION



⇒ Les centres de vaccination ouverts les 29 et 30 mai

17 centres de vaccination seront ouverts durant ce week-end sur l'ensemble du département du Var.

Depuis le **24 mai**, la vaccination est étendue à toutes les personnes exerçant une **profession prioritaire** (<u>liste complète</u>).

À partir du 31 mai, elle le sera à tous les plus de 18 ans, sans condition. La prise de rendez-vous est d'ores et déjà ouverte sur le site www.doctolib.fr. Jusqu'à cette date, il reste possible de s'inscrire sur les créneaux du jour même ou du lendemain et qui resteraient vacants. Seules les personnes qui ont pris un rendez-vous pourront être vaccinées.

Un numéro national, le 0 800 009 110, permet également d'être accompagné dans ses démarches.

centres de vaccination dédiés aux personnes de plus de 18 ans :

		Mai		
Ville	Adresse	29	30	
Brignoles	Centre de tir à l'arc-90 chemin des Archers	✓	\checkmark	
Draguignan x2	Complexe St-Exupéry - Gymnase Coubertin- Place de la Paix	✓	✓	
Fayence	Gymnase Camille Courtois	✓	✓	
Fréjus	Base nature espace Caquot - 1196 boulevard de la Mer	✓	✓	
Grimaud	Complexe sportif des Blaquières - RD 61	✓	✓	
Hyères	Forum du casino- 3 avenue Ambroise Thomas	✓	×	
La Garde	Salle Justin MUSSOU - 1131 avenue Baptistin Autran	le matin uniquement	×	
La Seyne-sur-Mer	ESAJ- Avenue Yitzhak Rabin	✓	×	
Le Lavandou	Espace culturel	✓	\checkmark	
Saint-Raphaël	Espace nature- 1196 boulevard de la mer-FRÉJUS	✓	✓	
Toulon Port Marchand	Gymnase du port marchand - rue Robert Schuman	✓	✓	

centres hospitaliers :

Centres hospitaliers	29	30
HIA Ste Anne	✓	✓
CHITS Ste Musse	✓	×
CH Fréjus	✓	✓
CH Gassin	✓	✓
Clinique Cap d'Or	✓	×

⇒ LES CHIFFRES DE LA VACCINATION DANS LE VAR →



Au 27 mai au soir,

402 516 personnes ont reçu la 1^{re} injection

197 991 personnes ont reçu la 2º injection soit au total

600 507 injections ont été réalisées.

TOUSANTICOVID



À compter du 9 juin prochain, un pass sanitaire pour participer aux événements accueillant plus de 1000 personnes ainsi que des cahiers de rappel dans les bars et restaurants seront mis en place. L'application TousAntiCovid va permettre de gérer les certificats du pass sanitaire et les cahiers de rappel numériques, dans le but de faciliter et sécuriser ces procédures.

Pass sanitaire

Le pass sanitaire sera exigé pour participer à des événements accueillant plus de 1 000 personnes où le brassage du public est plus à risque au plan sanitaire : grandes salles de spectacle, événements sportifs ou culturels, festivals, foires et salons... et ce dès l'âge de 11 ans.

Il contiendra:

- 1. la preuve d'un test négatif RT-PCR ou antigénique ;
- 2. le certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- 3. le certificat de vaccination.

Plus d'informations ICI

Les personnes vaccinées avant le 3 mai et n'ayant pas reçu d'attestation de vaccination avec QR code peuvent désormais le récupérer sur le site www.attestation-vaccin.ameli.fr

⊃ TousAntiCovid Signal : Cahier de rappel numérique

À compter du 9 juin, des cahiers de rappel devront être mis en place dans les restaurants, bars en intérieur et salles de sports, dans le but de prévenir et être prévenu en cas d'exposition à risque à la covid-19.

TousAntiCovid Signal fonctionnera depuis <u>l'application TousAntiCovid</u> en scannant un QR Code situé à l'entrée du lieu. Il sera généralisé dans les établissements présentant un risque potentiel de contamination à la Covid-19 où le port du masque n'est pas possible en permanence.

Le dispositif permettra de mieux appréhender les différents risques de contaminations dans ces lieux clos, dans lesquels le strict respect des mesures barrières peut s'avérer plus difficile ou impossible, et offre une alternative plus protectrice de la vie privée que sa version papier.

Plus d'informations ICI



RÉUNIONS ÉLECTORALES



Dans le cadre du scrutin des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin prochains, les réunions électorales pourront être organisées dès lors qu'elles se déroulent en **plein air**, dans la **limite de 50 personnes**, sur les places de village, parvis de mairie...

Cette dérogation au principe de non réunion de plus de 10 personnes sur la voie publique permet une certaine souplesse pour les petites réunions électorales organisées hors du cadre d'un ERP de plein air que sont les stades, hippodromes, arènes...

Les participants à ces réunions n'auront pas pour obligation d'avoir une place assise mais devront respecter les gestes barrières en vigueur. Ainsi, ces réunions ne pourront en aucun cas être suivies de moments de convivialité, pot, apéritifs, non compatibles avec les mesures de distanciation physique et de port du masque, ces dernières demeurant impératives.

Cette mesure vient en complément du protocole sanitaire consultable <u>ICI</u> déjà prévu pour les réunions électorales tenues dans des établissements recevant du public autorisés à ouvrir.

OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE



Par arrêté préfectoral du 27 mai 2021, l'ouverture des magasins est autorisée les dimanches 31 mai 2021, 6, 13, 20 et 27 juin dans le strict respect du protocole sanitaire renforcé pour les commerces, notamment la jauge de 8 m² par client.

Les mesures du protocole renforcé pour les commerces en cliquant ICI

Cette ouverture dominicale répond à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire qui reste fragile, mais également de permettre de compenser les baisses d'activité et du chiffre d'affaires subies en raison de la fermeture des établissements depuis le 20 mars dernier.

ORGANISATION DES FESTIVALS



La réouverture progressive des établissements recevant du public et des activités regroupant du public s'échelonne du 19 mai au 30 juin 2021. Le calendrier d'ouverture des festivals s'échelonne ainsi :

- ➡ Festivals de plein air debout : interdits jusqu'au 30 juin
- ⇒ Festivals et manifestations de plein air dans l'espace public (arts de la rue, déambulation...) : autorisés à compter du 9 juin, avec une jauge maximum lors des stations debout fixée par arrêté préfectoral en fonction des circonstances locales
- ➡ Festivals de plein air assis :
- jusqu'au 9 juin, ils peuvent être organisés dans un ERP de type PA dans la limite de 1000 participants
- à compter du 9 juin, ils pourront être organisés avec une jauge de 65 % de leur capacité d'accueil, dans la limite de 5000 participants

Plus d'informations sur la stratégie de réouverture dans les établissements recevant du public et des activités regroupant du public <u>ICI</u>

L'organisation de feux d'artifices par les collectivités demeure interdite jusqu'au 30 juin.